

**Marc Le Forestier**  
**Président du Comité du Morbihan de cyclisme**

Comité du Morbihan de Cyclisme  
Vélodrome de Kermesquel  
Route de Tréhuinec  
BP 50143  
56004 VANNES Cédex

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT COMPTE FORMATION

Suite à une décision du Conseil d'Administration du Comité du Morbihan de cyclisme, une participation financière pour les nuitées est demandée à l'ensemble des coureurs sélectionnés. Celle-ci s'élève à **15 euros** par coureurs et par nuitée.

Je soussigné(e) .....

Président(e) du club .....

Autorise le Comité de Bretagne à prélever sur le compte formation (ou sur le compte club si le compte formation n'est pas créditeur) et reverser au profit du compte du Comité du Morbihan de cyclisme les montants correspondants aux actions suivantes :

- Manche de Coupe de France cadets et minimes/cadettes à Plougonvelin (29) les 18 et 19 mai 2019 : **15 euros**

Pour les coureurs suivants :

-  
-  
-  
-

A ....., le .....

Formulaire à transmettre à Michaël Gilson, [pole.logistique@ffc-bretagne.com](mailto:pole.logistique@ffc-bretagne.com)

